APPEL D'ASSOCIATIONS ITALIENNES ET FRANÇAISES EN FAVEUR DE LA COMPLÉMENTARITÉ DE LA ROUTE ET DU RAIL AU COL DE TENDE

MOTION

pour la remise en cause des orientations prises depuis une vingtaine d'années en faveur du doublement du tunnel routier du Col de Tende, à la lumière des récentes recommandations internationales et par le biais d'une évidente et indispensable complémentarité de la Route et du Rail

Une conférence-débat s'est tenue le 5 juillet 2008 en mairie de la Brigue (Alpes-Maritimes). Elle a rassemblé un nombre important d'élus et de citoyens français et italiens mobilisés sur le thème du devenir des traversées alpines au Col de Tende et au-delà.

Le projet de doublement du tunnel engagé depuis une vingtaine d'années semble en totale opposition aux sages résolutions internationales de la *Convention Alpine* et des accords de *Kyoto*, et nationales françaises du *Plan Climat*, du *Facteur 4* et du *Grenelle de l'Environnement*, et italiennes du *Piano Nazionale 2002 per la riduzione dei gas responsabili dell'effetto serra 2003-2010*, résolutions qui mettent entre autres l'accent sur les transports collectifs et le report modal sur le rail d'une partie du transport routier de marchandises.

À l'inverse, la ré-électrification de la ligne ferroviaire existante pourrait accroître sa capacité, améliorer sa sécurité et permettre l'acheminement du fret et éviter ainsi l'engorgement par les camions des vallées de la Roya et de la Vermenagna. De plus, une telle électrification/ré-électrification, même si elle s'étendait à l'ensemble de l'étoile ferroviaire de Breil, ne représenterait guère que la moitié du coût de réalisation d'un nouveau tunnel routier, estimé en 2007 à 167 M €, et récemment réévalué à la hausse*, dont 58,35 % pour l'Italie, et 41,65 % pour la France.

Le problème de la sécurité et de la mise aux normes du tunnel routier existant peut se résoudre en retubant et en remodelant le tunnel actuel, la continuité du trafic pouvant être assurée pendant la durée des travaux par rétablissement des navettes ferroviaires tel que récemment suggéré par la autorités italiennes ; quant à la sécurité des circulations dans un tunnel restant à chaussée unique, elle pourra être assurée largement par des dispositions analogues à celles retenues dans le plus long tunnel routier du monde (24,5 km), en service depuis 2001 en Norvège et pourvu d'une seule chaussée de 6 m de large, dispositions dont on ne voit pas pourquoi elles ne seraient pas retenues pour le tunnel de Tende dont la longueur n'atteint même pas 3,2 kms.

En dépit des effets dissuasifs de la configuration actuelle du tunnel et de son exploitation, notamment le passage alterné des poids lourds qui en détourne heureusement l'essentiel du trafic international, les populations des deux vallées de la Vermenagna et de la Roya sont de plus en plus confrontées aux pointes de circulation, qui affectent leur qualité de vie et compromettent la sécurité des habitants des villages de Vernante, Tende, St Dalmas-de-Tende, Fontan, Breil-sur-Roya, Fanghetto, Airole, Trucco.

Autant que la traversée des villages, les caractéristiques générales de l'itinéraire, tels les goulets de circulation de Fontan, du pont de l'Arme, et de San Michele, sont incompatibles avec la

^{* 213,8} millions d'euros selon source ANAS

circulation accrue des poids lourds les jours ouvrables et des transits pendulaires de fin de semaine qu'engendrerait un nouveau tunnel.

Dans ce contexte, et compte tenu des nuisances et risques générés par la route, des restrictions à apporter à l'émission des gaz à effet de serre et de l'augmentation du prix du pétrole, les organisations signataires de cette motion et les signataires de cette pétition demandent à ce que les maires, les associations, et les populations françaises et italiennes des deux vallées de la Vermenagna et la Roya, débattent ensemble des problèmes liés aux transports ferroviaires et routiers, locaux et internationaux, afin de revoir les orientations prises il y a près de vingt ans.

Organisations signataires (au 28 novembre 2008)

Amis du Rail Azuréen¹; Association des Amis de la Vallée de la Bendola²; CEEP 06 (Espaces Naturels de Provence)³; FARE-Sud⁴; Fondo per la natura (WWF) Imperia⁵; Foyer rural de Tende⁶; GADSECA⁷; GIR Maralpin⁸; Italia Nostra Imperia⁹; Legambiente Imperia¹⁰; Lou Recampoun¹¹; Mountain Wilderness France¹²; Roya Expansion Nature¹³; Syndicat National de l'Environnement FSU¹⁴; Vert l'Avenir¹⁵

 $^{^1}$ Association enregistrée à la Préfecture des Alpes Maritimes sous le n° 15517 du 28/11/1990 – JO n° 52 du 26/12/90

² Association enregistrée à la Préfecture des Alpes Maritimes en juillet 1990

³ Conservatoire d'étude des écosystèmes des Alpes du Sud ; Agrément Régional Paca C. Environnement & Rural, 15 juin 1994

⁴ Fédération d'Action Régionale sur l'Environnement ; F-13760 Saint Cannat ; créée en 1992 ; Agrément interdépartemental 04-05-06-13-83 ; C. Environnement & Rural, 23 avril 1996

⁵ WWF Fondo per la Natura, sezione di Imperia della più grande associazione ambientalista del mondo; Soci in Italia 300.000; creata a Roma nel 1961

⁶ Association déclarée en Préfecture des Alpes-Maritimes le 3 janvier 1996 sous le n° 2/19066

⁷ Groupement des associations de défense des sites et de l'environnement de la Côte d'Azur ; Agrément départemental 06, C. Environnement & Urbanisme, 22 mai 1978 ; créé en 1970, le GADSECA [encore appelé Union Départementale Vie et Nature 06 (UDVN 06)] regroupe aujourd'hui une quarantaine d'associations de défense de l'environnement du département des Alpes Maritimes ; il fait partie de l'Union Régionale PACA ou URVN-PACA, elle même fédérée par France Nature Environnement (FNE)

⁸ Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996 ; Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)

⁹ Associazione senza scopo di lucro, creata nel 1955, riconosciuta di utilità pubblica nel 1956 con Decreto del Presidente della Repubblica. Si occupa di salvaguardia del Patrimonio Storico, Artistico e Naturale dell'Italia; Fondatrice di Europa Nostra con sede a L'Aja

¹⁰ Legambiente, sezione di Imperia, creata nel 1980 ; Associazione di difesa ambientale con 115000 soci in Italia . Riconosciuta di utilità Pubblica nel 1998

¹¹ Association fondée le 6 octobre 2001

¹² Section française de l'ONG internationale, Mountain Wilderness France a été créée en septembre 1988, est agréée pour l'environnement et a été reconnue d'utilité publique par décret du 17 septembre 2007

Association déclarée en Préfecture des Alpes-Maritimes le 11 juillet 1989 ; agréée au titre de la protection de la nature le 4 août 1994

¹⁴ Syndicat qui s'adresse à *tous les personnels* qui, sur l'ensemble du territoire national français, exercent des missions dans le domaine de *l'environnement*; créé en 1973, il a rejoint la Fédération Syndicale Unitaire en 2004

¹⁵ Association déclarée en Préfecture des Alpes-Maritimes le 29 janvier 2008